

--- Limite administrative communale
 --- Limite de quartier
 --- Récif
 --- Espace maritime de la commune

Dispositions communes :

- Emplacement réservé
- Rez-de-chaussée actif
- Emprise pour l'assainissement, l'eau et la propreté urbaine
- Secteur de stat onnement
- Bâtiment d'intérêt architectural
- Arbre remarquable
- Espace planté
- Alignement planté
- Terrain cultivé

Dispositions des zones :

- Zone naturelle protégée (NP)
- Zone naturelle de loisirs et de tourisme (NLT)
- Zone de centralité (UA1 - UA2)
- Zone résidentielle d'habitat mixte (UB1)
- Zone résidentielle de moyenne et faible densité (UB2)
- Zone résidentielle de grands ensembles (UB3)
- Zone portuaire et aéroportuaire (UP)
- Zone d'équipements (UE1 - UE2)
- Zone d'activités économiques (UAE1 - UAE2 - UAE3 - UAE4)
- Zone urbaine de loisirs (UL)
- Zone militaire (UM)
- Zone touristique (UT1 - UT3)
- Zone à urbaniser (AU - AUB1 - AUT2)

Echelle de celle de représentat on : 1 / 5 000

Pour connaître les contraintes affectant l'occupat on ou l'ut lizat on du sol, règlement graphique et règlement écrit doivent être consultés de façon complémentaire, ainsi que les autres plans et documents composant le PUD.

Données sources :
 Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie / DITTT :
 parcellaire (février 2021)
 Ville de Nouméa :
 Service de l'Informat ion Géographique : limites administrat ves - voirie
 Service du Développement Urbain : ensemble des données PUD
 GIE SERAIL - bat

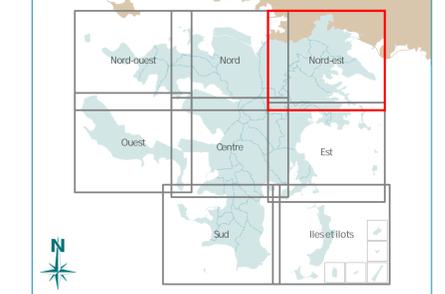


Plan d'Urbanisme Directeur

Révision approuvée par délibérat on de l'assemblée de province Sud
 n° 2-2020 / APS du 13 février 2020
 Modif cat on simplif iée n° 1 approuvée par délibérat on de l'assemblée de province Sud
 n° 71-2021 / APS du 20 octobre 2021

Règlement graphique

Carte de zonage



Concept on :
 Service du Développement Urbain (VDN - DU - SDU)
 Tél : 27.98.10 - Mèl : concertat on.pude@ville-noumea.nc
 Service de l'Informat ion Géographique (VDN - SG - SIG/DGC)
 Tél : 23.22.47 - Mèl : marie.sig@ville-noumea.nc

